

# FAFMRQ

10.06.2008

## Les représentations sociales du rôle du beau-père en famille recomposée

Claudine Parent, titulaire de la Chaire Richelieu de recherche sur la jeunesse, l'enfance et la famille de l'Université Laval et chercheure au Centre de recherche JEFAR (partenaire de la FAFMRQ)

Bulletin de liaison, Vol. 33 no 1

Quelles sont les représentations sociales du rôle du beau-père en famille recomposée ? La chercheure Claudine Parent, titulaire de la Chaire Richelieu de recherche sur la jeunesse, l'enfance et la famille et professeure à l'École de service social de l'Université Laval, a réalisé récemment une recherche qualitative visant à répondre à cette question. Dans le cadre de cette étude, trois groupes d'acteurs ont été rencontrés par l'équipe de recherche, soit huit mères et douze beaux-pères vivant en famille recomposée, et neuf pères dont les enfants vivent dans ce type de famille au moins deux jours par semaine. Chacune des personnes interrogées était invitée à donner son point de vue sur le rôle parental qu'il estime qu'un beau-père devrait jouer auprès des enfants. Elle devait également parler de leur expérience familiale, des changements occasionnés par l'arrivée du beau-père dans leur famille et du fonctionnement actuel de leur famille. L'étude visait à mieux comprendre comment les adultes de ces familles conçoivent le rôle du beau-père auprès des enfants et à identifier les dimensions parentales dans lesquelles le beau-père devrait s'investir plus particulièrement.



### Les représentations du rôle du beau-père

Les résultats indiquent qu'il existe trois représentations sociales associées au rôle joué par les beaux-pères dans la famille. La première, qui regroupe la plupart des beaux-pères (7/12) et la moitié des mères (4/8) de l'échantillon, suggère que le beau-père devrait assumer les mêmes responsabilités qu'un père. C'est le parent remplaçant. Selon cette conception, le beau-père doit apporter un soutien affectif aux enfants, s'impliquer dans leur éducation, assurer leur protection et subvenir à leurs besoins. Cette représentation, majoritaire chez les conjoints qui initient la recomposition familiale, pourrait refléter leur désir (conscient ou inconscient) de reproduire le modèle traditionnel de la famille nucléaire. Précisons que, pour certains beaux-pères de ce groupe, cette représentation du rôle n'était pas présente au début de la recomposition; elle s'est développée progressivement, soit au fur et à mesure que la relation avec leur conjointe se consolidait et qu'ils partageaient le quotidien des enfants. Il y a donc ici un caractère évolutif qui peut être associé à leur représentation de l'engagement beau-parental. Quant aux pères qui adhèrent à une conception de parent remplaçant (3/9), ils indiquent que le beau-père peut occuper ce rôle uniquement en leur absence. La notion de parent remplaçant revêt alors un sens conditionnel. Quel rôle le beau-père doit-il adopter en présence des pères ? Les données de l'étude ne permettent malheureusement pas de répondre à cette question.

Une deuxième représentation situe le beau-père comme un parent additionnel qui ne peut avoir les mêmes responsabilités que les parents biologiques. Selon cette conception, le rôle joué par le beau-père est unique et bien qu'au quotidien il puisse ressembler à celui joué par le père biologique ou adoptif, il s'en distingue sur le plan des responsabilités. Ces participants considèrent, en effet, que les parents biologiques demeurent les premiers responsables de leurs enfants et qu'en ce sens, ce n'est pas aux beaux-pères que revient la responsabilité de prendre les décisions importantes les concernant. Dans cette représentation, les hommes (pères et beaux-pères) considèrent que le rôle du beau-père doit se développer en

complémentarité avec celui du père biologique ou adoptif. Quant aux mères de ce groupe, elles souhaitent garder un pouvoir décisionnel en cas de litiges. À travers le récit de ces répondants, on découvre une vision très claire du rôle des parents et des responsabilités que ce statut implique. Le rôle beau-parental se situe à l'extérieur de ces responsabilités afin de ne pas usurper celui des parents, notamment celui du père. Ainsi, le rôle beau-parental consiste principalement à soutenir la mère afin de l'aider à assumer ses responsabilités de parent. Concrètement, ce soutien peut prendre différentes formes : préparer les repas, conduire l'enfant à la garderie lorsque le parent ne peut s'y rendre, etc. Ces formes d'implication déchargent la mère et lui permettent d'avoir davantage de temps à consacrer aux enfants, mais aussi à la relation de couple.

Enfin, une troisième représentation ressort du discours de deux répondants (un beau-père et une mère), soit celle du faux parent. Selon cette représentation, le beau-père est essentiellement le conjoint de la mère et il n'a pas la légitimité d'intervenir auprès des enfants. Toutefois, cette représentation peut changer avec le temps. C'est le cas d'une mère qui, au départ, considérait que le beau-père ne devait pas avoir de rôle parental auprès de ses enfants. Au fil du temps, elle en est venue à le considérer comme un parent additionnel.

L'analyse des représentations sociales des répondants en fonction des caractéristiques de leur famille suggère que certains éléments peuvent avoir favorisé leur adhésion à l'une ou à l'autre des conceptions présentées. Ces caractéristiques familiales sont reliées à l'âge des enfants au moment de la reconstitution, à la durée de la reconstitution familiale ainsi qu'à l'expérience familiale antérieure du sujet. Ainsi, les répondants qui adhèrent à la représentation de parent remplaçant sont ceux qui vivent depuis plusieurs années (six ans et plus) dans des familles qui ont été recomposées au moment où les enfants étaient très jeunes (douze ans et moins). Les répondants qui adoptent la représentation de parent additionnel sont ceux qui ont recomposé leur famille au moment où les enfants étaient à la période de l'adolescence. Dans cette situation, la représentation tend à demeurer stable dans le temps. Par contre, la représentation du rôle du beau-père semble évoluer avec le temps de parent additionnel à parent remplaçant lorsque les enfants sont jeunes au moment de la reconstitution familiale. Enfin, ceux qui adhèrent à la représentation de faux parent, rapportent vouloir éviter de reproduire le modèle beau-parental négatif auquel ils ont été exposés plus jeunes. L'expérience familiale antérieure du sujet aurait donc une influence sur la représentation de ce que devrait être son engagement parental actuel auprès des enfants de sa conjointe.

#### Coach ou assistant coach au sein d'une même équipe parentale

Quelles tendances est-il possible de dégager des représentations sociales des participants de cette étude et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'engagement des beaux-pères dans les familles recomposées ? Selon la conception de certains des hommes interrogés (beaux-pères et pères), il est essentiel dès le début de la relation et même avant la cohabitation avec la mère que le beau-père réfléchisse à la manière dont il souhaite s'engager auprès des enfants. Le couple doit ensuite s'entendre sur les dimensions où l'engagement du beau-père est souhaité, celles où il n'est pas requis, de même que sur les circonstances et sur les manières dont il peut intervenir. Une fois cette entente initiale établie, le couple devrait continuer de discuter régulièrement pour s'assurer que les interventions vont dans le sens convenu, identifier les malaises et faire les ajustements nécessaires, au besoin. Des beaux-pères indiquent que leurs échanges avec la mère leur ont permis de vérifier si leur façon de faire avec les enfants était adéquate.

Ces points de vue sur la coopération parentale fournissent un éclairage complémentaire aux modèles de rôles décrits précédemment. Ainsi, un certain nombre de répondants considèrent que même si les parents biologiques demeurent les principaux responsables des enfants, le beau-père peut très bien devenir un membre à part entière de l'équipe parentale. Ils estiment en effet qu'en plus de partager son point de vue, d'agir en soutien à la mère et de la conseiller, le beau-père peut jouer un rôle actif dans l'éducation des enfants. Il peut, par exemple, discuter avec la mère des difficultés rencontrées par l'enfant et des moyens à prendre pour y remédier, en plus d'intervenir directement auprès de l'enfant. Dans la vision de ces répondants, le beau-père est un véritable partenaire parental. Ce point de vue rejoint la représentation de parent remplaçant.

D'autres répondants estiment que les parents biologiques sont les premiers responsables de leurs enfants et, en ce sens, c'est

à eux que revient principalement la tâche de les éduquer. Par exemple, c'est à eux d'imposer la limite entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, de choisir, au besoin, les conséquences disciplinaires pour un comportement inadéquat et de l'appliquer. C'est également à eux que revient la responsabilité de choisir le type d'école que fréquentera l'enfant et de déterminer les valeurs qu'ils souhaitent lui transmettre. Dans cette conception, les parents biologiques occupent le premier plan dans l'équipe parentale et le beau-père agit davantage en soutien à cette équipe. Les parents seraient en quelque sorte les « coachs » des enfants et le beau-père, « l'assistant-coach ». Dans cette perspective, le beau-père peut donner son opinion aux parents, notamment à la mère, les conseiller et les soutenir dans leurs prises de décision, mais il n'a pas la légitimité de prendre la décision finale ou d'intervenir directement auprès de l'enfant pour imposer son point de vue. Cette conception rejette la représentation de parent additionnel.

En conclusion, les résultats de l'étude suggèrent que les représentations du rôle de beau-père chez les mères, les pères et les beaux-pères interrogés vont davantage dans le sens d'un rôle parental que celui d'un ami dans son exercice au quotidien. Qu'il soit parent additionnel ou parent remplaçant, le beau-père fait partie de l'équipe parentale en tant qu'assistant coach ou même en tant que coach.

[Pour en savoir plus au sujet de cette recherche](#)

Publié dans [Familles recomposées](#) | [Lien permanent](#)

## **Commentaires**